



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Bilan financier du premier exercice

Du 13 mai 2025 au 31 mai 2026 — dont dix mois d'activité, le bar ayant ouvert ses portes le 7 août 2025. Ce document présente d'abord ce que le bar gagne et dépense par lui-même, puis ce que les aides ont changé. Il est soumis au vote de l'assemblée au titre de la résolution 2.

Comment lire ce document

Nous avons fait un choix de présentation : **montrer d'abord le bar seul**, sans les aides reçues au démarrage. C'est la seule façon de répondre à la question qui compte pour la suite — *est-ce que le bar tient debout tout seul ?* Les aides sont ensuite ajoutées, et donnent le résultat officiel de l'exercice.

Les chiffres viennent de la comptabilité de l'association. **L'exercice est intégralement rapproché** : chaque mouvement bancaire et chaque mouvement de caisse a été rattaché à sa contrepartie, et le compte d'attente est soldé.

Le premier exercice en bref

Repère	Valeur
Période	13 mai 2025 → 31 mai 2026
Ouverture du bar	7 août 2025 — soit 10 mois de service
Ventes du bar	48 411,55 €
Dépenses totales	59 555,55 €
Part du salaire financée par l'activité	58 %
Résultat de l'activité, hors aides	-10 806,80 €
Aides reçues au démarrage	+25 010,00 €
Résultat de l'exercice	+14 203,20 €
Trésorerie au 31 mai 2026	22 131,38 €

1. Le bar par lui-même — recettes et dépenses

Le tableau met en face ce qui se répond. Les ventes du bar financent d'abord ce que le bar achète pour servir ; ce qui reste — la marge — doit ensuite couvrir le local, les frais de fonctionnement, puis le salaire.

Recettes	€	Dépenses	€
Ventes du bar	48 411,55	Achats de marchandises	14 049,19
		TVA non récupérable	4 202,77
		Droits musicaux (SACEM, SPRE)	1 218,68
		Fournitures et petit équipement	907,21
		Frais et commissions bancaires	494,55
		Licences et logiciels	120,00
		Écarts de caisse, net	127,24
Activité du bar	48 411,55	Achats et frais du bar	21 119,64
Adhésions	337,20	Personnel	25 519,81
		Loyer	11 266,00
		Administration	1 650,10
Total hors aides	48 748,75	Total des dépenses	59 555,55

Ce que ça donne, étape par étape

L'ordre n'est pas neutre : **sans local, pas de bar**. Le loyer et les frais de fonctionnement ne s'arbitrent pas, ce sont les conditions d'exercice — on les paie d'abord, et on regarde ensuite ce qui reste pour le salaire.

Étape	€
Marge du bar (<i>ventes – achats et frais du bar</i>)	+27 291,91
+ adhésions	+337,20
Ce que le bar dégage	+27 629,11
– loyer	–11 266,00
– administration	–1 650,10
Disponible pour le salaire	+14 713,01
– coût réel du salaire	–25 519,81
Résultat de l'activité, hors aides	–10 806,80

Ce qu'il faut en retenir. Une fois son local et ses frais payés, le bar dégage **14 713 €**. Ce qu'il ne supporte pas encore entièrement, c'est **le salaire**, qui coûte 25 520 € : il en finance **58 %**. Les 10 807 €

manquants sont exactement le déficit de l'exercice.

2. Ce que les aides ont changé

L'association a bénéficié, au lancement, de trois soutiens extérieurs :

Origine	€
France Active — subvention « fond de confiance »	19 000,00
Fond'Action Alusage — don du fonds de dotation	6 000,00
Don de lancement	10,00
Total des aides	25 010,00

En les ajoutant au résultat de l'activité :

Calcul	€
Résultat de l'activité, hors aides	-10 806,80
+ aides	+25 010,00
Résultat de l'exercice	+14 203,20

Ce résultat est **un excédent**, et c'est lui qui est soumis à l'approbation de l'assemblée. Mais il faut le lire pour ce qu'il est : **il vient des aides de démarrage, pas de l'exploitation**. Ces aides ne se représenteront pas l'an prochain. L'excédent constitue une réserve qui donne du temps au projet — il ne mesure pas son équilibre.

3. Où va l'argent

Les 59 555,55 € de dépenses se répartissent en trois grandes rubriques — les mêmes que celles de la lettre mensuelle.

Rubrique	€	Part
Salaires	25 519,81	42,9 %
Achats & frais	22 769,74	38,2 %
Loyer	11 266,00	18,9 %
Total	59 555,55	100 %

Salaires — 25 519,81 €

Le poste principal. L'association emploie **une seule personne**, passée de 35 h à 39 h par semaine en mars 2026. Le montant ne se limite pas au salaire versé : il comprend le brut (20 669 €), les cotisations sociales (URSSAF, retraite AGIRC-ARRCO, mutuelle APRIL, prévoyance), les titres-restaurant, la taxe sur les salaires (600 €), la médecine du travail et la contribution formation. La paie est gérée avec PayFit.

Achats & frais — 22 769,74 €

Tout ce que le bar achète pour servir, et les frais qui vont avec.

- **Boissons** — Feuvrier SAS (le principal fournisseur), Intercave-Lucemar, Rieme Boissons, Vinobis.
- **Bière artisanale locale** — Bières Ney.
- **Café** — Techni Café (Dame Blanche).
- **Épicerie, vrac et frais** — Metro France, Le Doubs Vrac (Day by day), Lidl, Le Moulin de Vaux, Jugeote, Boulanger.
- **Frais liés à l'activité** — droits musicaux SACEM et SPRE (1 219 €), commissions bancaires, Free (téléphonie et internet), Odoo (logiciel de caisse), Homiris (télésurveillance).
- **Équipement** — le terminal de paiement, acquis en juillet 2025 et réglé en quatre fois (479 €), la duplication des clés et badges, l'outillage.
- **TVA non récupérable — 4 203 €**. L'association n'étant pas assujettie à la TVA, celle qu'elle paie à ses fournisseurs reste à sa charge : elle est comptée ici, avec les achats.

Loyer — 11 266,00 €

Le local du 30 rue Battant, loué à la SCI Tako Tsubo, **1 234 € par mois**.

L'eau et l'électricité n'apparaissent pas dans ces comptes : le propriétaire les a prises en charge sur cette première année. Ce n'est pas une dépense que nous aurions oublié de compter — c'est un geste dont nous avons bénéficié, et qui ne se reproduira pas.

Leur coût réel est de l'ordre de **3 500 € par an**. À partir du prochain exercice, il faudra les financer : **le disponible pour le salaire passerait de 14 713 € à 11 213 €**, et la part du salaire couverte par l'activité de 58 % à **44 %**. Aucune provision n'a été constituée — l'association ne doit rien à personne — mais l'assemblée doit avoir ce chiffre en tête pour l'année qui vient.

4. Où en est-on aujourd'hui

La trésorerie. Au 31 mai 2026, l'association disposait de **22 131,38 €** :

Où se trouve l'argent	€
Compte Qonto	6 887,18
Compte Crédit Mutuel	8 805,00
Caisse (tiroir compté)	203,60
Dépôts en transit (<i>partis du tiroir, crédités début juin</i>)	6 206,80
Encaissements en suspens	28,80
Total	22 131,38

S'y ajoutent 448,80 € de parts sociales au Crédit Mutuel.

Au 4 septembre 2026, elle est de **13 638,10 €**. La baisse — environ 8 500 € en trois mois — est la conséquence directe de ce que montre la section 1 : tant que le salaire n'est pas entièrement couvert par l'activité, la réserve constituée grâce aux aides s'use.

L'exercice en cours. De juin à août 2026, l'activité dégage **de l'ordre de -6 000 €**. Le chiffre brut de la comptabilité (-2 169 €) est trompeur : la **paie d'août n'est pas encore enregistrée** (environ 2 400 €) et il reste **1 046 €** d'opérations bancaires d'août à affecter.

Mois par mois : juin ≈ -811 €, juillet ≈ -1 826 €, **août ≈ -3 349 €**. Août est mécaniquement le pire mois de l'année — le bar a été **fermé du 8 au 25** pour les congés, les ventes sont tombées à 2 425 € pendant que le loyer et le salaire continuaient de courir.

C'est aussi le mois qui explique le plus clairement la question de fond : une fermeture de deux semaines coûte à elle seule l'équivalent d'un tiers du déficit annuel.

5. Ce qui reste à traiter

L'exercice clos est intégralement rapproché. Les opérations bancaires et de caisse qui restaient en attente ont toutes été rattachées à leur contrepartie : le compte d'attente est à zéro, et il ne subsiste aucune ligne non lettrée sur la période.

La caisse

Sur l'exercice, les écarts de comptage se compensent presque : **1 266,50 € en notre défaveur contre 1 139,26 € en notre faveur**, soit **127 € net en notre défaveur** — **0,26 %** des 48 412 € encaissés. C'est un excellent niveau pour un lieu où la monnaie circule tous les jours.

Et **les dépôts d'espèces sont tous tracés** : chaque euro sorti du tiroir a été retrouvé sur un compte bancaire, sans exception.

Ces montants bruts paraissent élevés parce qu'ils incluent la remise à plat de l'automne 2025. Deux anomalies avaient alors fait décrocher le suivi, l'une et l'autre corrigées depuis : **cinq sessions de caisse clôturées ou rouvertes à zéro**, et une **erreur de configuration du logiciel** qui envoyait les écarts sur des comptes de change au lieu des comptes d'écart de caisse. Le tiroir a été physiquement compté le 31 mai et la comptabilité alignée dessus.

Sur l'exercice en cours

Trois points restent ouverts, sans incidence sur les comptes présentés ici : la **paie d'août** n'est pas encore enregistrée, **deux loyers** de juillet et août restent à régler (2 468 €), et le rapprochement bancaire depuis juin est à mettre à jour.

En conclusion

Le premier exercice se solde par un **excédent de 14 203 €**, entièrement dû aux **25 010 € d'aides** reçues au démarrage.

L'activité seule, elle, coûte **10 807 €** de plus qu'elle ne rapporte. Ce n'est pas un mauvais résultat pour dix premiers mois : le bar paie ses achats, son local et ses frais de fonctionnement, et finance déjà **58 % du salaire** qui le fait tourner — 81 % sur l'été. Le point d'équilibre, c'est ce dernier tiers.

L'excédent nous laisse une réserve, donc du temps. Il ne nous dispense pas de la question.

Et maintenant — ce qu'il faudrait pour tenir un poste

Cette dernière partie ne fait pas partie des comptes soumis au vote. Elle répond à la question que tout le monde pose : à partir de quel niveau d'activité le bar finance-t-il ses salaires ?

La mécanique, en une phrase

Sur chaque euro vendu, **37,7 centimes** repartent aussitôt payer ce qu'on a vendu — les boissons, la nourriture, et la TVA que l'association ne récupère pas. Il reste **62,3 centimes** pour tout le reste : le loyer, le salaire, la SACEM, les abonnements, l'eau et l'électricité.

Le **point mort**, c'est le chiffre d'affaires pour lequel ces 62,3 % couvrent exactement ces charges. En dessous, on perd. Au-dessus, on dégage.

Trois situations

	Aujourd'hui (<i>année pleine</i>)	Point mort	Point mort
Chiffre d'affaires	59 279	85 400	114 300
– ce que coûte ce qu'on vend (37,7 %)	–22 348	–32 196	–43 090
= marge	36 931	53 204	71 210
– loyer, SACEM, abonnements, assurances...	–19 700	–19 700	–19 700
– eau et électricité (<i>dès l'an prochain</i>)	–3 500	–3 500	–3 500
= disponible pour le salaire	13 731	30 004	48 010
– coût des salaires	–30 000	–30 000	–48 000
= résultat	–16 269	0	0

1 ETP = un poste à temps plein (39 h). 1,6 ETP = deux personnes à 80 %.

Ce que ça veut dire

Pour financer **un seul poste à temps plein**, il manque **26 100 € de ventes par an** — soit environ **2 180 € par mois**, ou **500 € de plus par semaine**.

Pour financer **1,6 ETP**, il faudrait **55 000 € de plus**, c'est-à-dire **presque doubler** le chiffre d'affaires.

Le seuil fiscal, et pourquoi il tombe au mauvais endroit

L'association n'est pas assujettie à la TVA tant que ses recettes d'activité lucrative restent sous un seuil de l'ordre de **83 000 €**. Or le point mort à un seul poste est de **85 400 €** : **l'équilibre et le seuil sont au même endroit**. Il n'existe donc plus de zone confortable où le bar financerait son salarié tout en restant sous le seuil.

Passer assujetti n'est pas la catastrophe qu'on imagine. La TVA payée sur les achats redeviendrait déductible — environ **5 100 € par an** — ce qui compense l'essentiel de la TVA collectée : le point mort ne monterait que d'environ **3,5 %**. En revanche, franchir ce seuil déclenche aussi l'impôt sur les sociétés et la contribution économique territoriale. C'est là que le coût est réel, et cela mérite d'être étudié avec un expert-comptable avant toute décision.

Le levier qui ne coûte rien fiscalement

Les **adhésions, les dons, les subventions et les événements non lucratifs ne comptent pas** dans ce seuil. Chaque euro trouvé de ce côté-là finance le salaire **sans** rapprocher du seuil de fiscalisation.

À chiffre d'affaires constant, il manque environ **16 300 € par an** pour tenir un poste. C'est un objectif de ventes — mais c'est aussi, et peut-être surtout, un objectif de vie associative.

Les soirées à thème : un levier déjà éprouvé

Deux apéros ont été organisés cette année. Les deux ont nettement dépassé une soirée ordinaire.

	<i>sept.)</i>	<i>(vendredi 4 août)</i>
Chiffre d'affaires	424,50 €	470,80 €
Une soirée ordinaire, même jour	286,86 €	256,22 €
Écart	+48 %	+84 %
Commandes	67 (<i>contre 50</i>)	69 (<i>contre 48</i>)
Panier moyen	6,34 € (<i>contre 5,69 €</i>)	6,82 € (<i>contre 5,30 €</i>)

Les deux effets se cumulent : **il vient plus de monde, et chacun consomme davantage**. Ce n'est donc pas un simple déplacement de clientèle d'un soir à l'autre — c'est du volume supplémentaire.

Le jeudi d'avant les vacances fait même mieux que le vendredi de rentrée, alors que le jeudi est structurellement un jour plus faible. C'est le **deuxième meilleur jeudi** depuis l'ouverture.

Ce que ça pèse. Ces deux soirées ont rapporté environ **350 € de plus** que deux soirées ordinaires. À raison d'**une par mois**, cela représenterait de l'ordre de **2 100 € par an** — soit **8 %** des 26 100 € qui manquent pour financer un poste.

Mais ce chiffre est brut, et il faut le dire. Les préparations de ces deux apéros n'apparaissent nulle part dans les comptes : sur les jours concernés, le bar n'a acheté que ses approvisionnements courants.

Elles ont donc été **financées personnellement par une bénévole**. C'est un geste, pas une ligne budgétaire — et comme pour l'eau et l'électricité, il flatte le résultat sans qu'on l'ait décidé.

Si l'association veut en faire un rendez-vous mensuel, il faudra soit **budgéter ces achats**, soit continuer de compter sur des contributions personnelles. Dans le premier cas, le gain net serait plus proche de **1 200 à 1 500 € par an** que de 2 100 €. Cela reste un levier réel et déjà éprouvé deux fois — simplement, il n'est pas gratuit.

Ces projections reposent sur la structure de coûts de l'exercice écoulé et sur un coût employeur de 30 000 € par poste à 39 h. Elles donnent un ordre de grandeur, pas un budget.